



**DELIBERATION N°55/MJI/2020 DU 06 OCTOBRE 2020 PORTANT EQUIPEMENT
INFORMATIQUE DES ELUS**

Nombre

De conseillers en exercice : 29

De Présents : **10**

De Votants : 12

NOTA – Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la Mairie le 07/10/2020 et que la convocation du conseil avait été faite le 02/10/2020.

Présents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, MDALLAH ANLAMATI, MADI-MARI DAROUECHI, SOILIH ANSSUMATI, ADAM THOILIHATI, ALIDINA ASSANI, AHMED SAID, SOUFFOU ZAIN-YA, BACOILI OITAHA, BOINA KAYSSANI.

Absents :

AHAMADA COMBO SAID VALDO, SOUFFOU ABDALLAH, MROIVILI AMINA, ABDALLAH MAMALI, NOUDJOUR MADI ASSANI, SAINDOU MOHAMADI, BOURA MCOLO VITA, MADI MOITSOUMOU, SAID MADI ZAINA, M'BAE LADHATI, SIKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, NOUDJOUR MADI MANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSANI, MADI-ISLAME SAFINATI, VITA SOIDIKI.

Absents représentés :

- ALI BACARI CHARAFINA ayant donné pouvoir à M. IBRAHIMA SAID MAANRIFA
- HEDJA KOURAICHIA ayant donné pouvoir à Mme MDALLAH ANLAMATI

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du conseil municipal du vendredi 02 octobre 2020 à 15 heures, le conseil municipal a été convoqué par Monsieur IBRAHIMA SAID Maanrifa, Maire, à une réunion du conseil en 2^{ème} lecture le mardi 06 octobre 2020 à 8 heures dans la salle des délibérations de la mairie, sur convocation en date du 02 octobre 2020.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du

Conseil, Monsieur AHMED SAID ayant obtenu la majorité désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Dans le cadre de sa politique de développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), la Ville de Mtsangamouji souhaite mettre en œuvre de nombreux projets d'administration électronique destinés à améliorer son fonctionnement et par conséquent, la qualité des services rendus aux citoyens. L'accès et l'utilisation de ces nouvelles technologies nécessitent d'équiper les élus de moyens informatiques. L'article L2121-13-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise, à ce sujet, que l'assemblée délibérante peut définir les conditions de mise à disposition à ses membres élus, à titre individuel, des moyens informatiques et de télécommunication nécessaires à l'échange d'informations sur les affaires relevant des compétences de la commune. Conformément à ces dispositions, la Ville de Mtsangamouji propose de fournir des moyens informatiques aux élus pour leur permettre d'assurer au mieux les missions qui leur sont confiées. Les élus ne pourront bénéficier que d'un équipement au titre de l'ensemble de leurs mandats électifs, et pourront renoncer à cette dotation s'ils sont déjà équipés par ailleurs. Ce matériel sera mis à leur disposition pendant la durée de leur mandat. Le coût prévisionnel de l'opération est de l'ordre de 29 320.00 €, et doit faire l'objet de prévisions au budget 2020 de la commune ainsi que d'une convention de mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- 1) D'autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition de matériels informatiques aux élus municipaux.
- 2) D'équiper les élus municipaux de matériels informatiques dans le cadre de l'exercice de leurs missions.
- 3) Et d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le maire certifie que le compte-rendu de la séance sera affiché à la mairie.

Fait et délibéré, le 06 octobre 2020

**Pour extrait conforme,
Le maire
IBRAHIMA SAID MAANRIFA**